

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 OCTOBRE 2018**

Le lundi huit octobre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du vingt-huit septembre deux mille dix-huit, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, René PERROT, Gisèle ARSAC, Corinne CABUT, Fabrice CORDAT, Djida OUCHAOUA, Fabrice MIALON, Juliette HAUW, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Gaston CONSTANT, Annie ARCHER, Pascal PEYRAT, Manuel DE-SA, Karine RICORT, Fabrice GARNIER, Véronique ROMEYER, Eddy BEYDON, Monique FRANCHINI, Rémi FAVIER, Serge BROUILLAT, Véronique RESSEGUIER, Bernard CHAPELON, Carmela LEDDA, Dominique VIALON-CLAUZIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : M. Christian ROUSSON à Mme Juliette HAUW, Mme Liliane MATRA à Mme Agnès PESTRE, Mme Nina MICHALSKI à M. René PERROT.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 26 - Nombre de votants : 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT:

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance de la décision prise par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1 - ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Trésorier Principal porte à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, côtes ou produits en raison de divers motifs (débitteur insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites). Dans ces conditions, **le Conseil municipal par 27 voix pour, 2 abstentions** (Mme Vialon-Clauzier, M. Battie) décide d'admettre en non-valeurs les montants suivants : 9 391,95 euros sur l'exercice 2009/2017 (état arrêté à la date du 21 septembre 2018) et de bien vouloir admettre en créances irrécouvrables la somme de 5 827,67 euros (état arrêté à la date du 21 septembre 2018).

2 - VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ AU TRÉSORIER

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une indemnité de Conseil au trésorier, Monsieur Martial Gauthier à compter du 1er janvier 2018.

3- DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET 2018

Suite aux Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 21 septembre dernier, **le Conseil municipal approuve par 21 voix pour, 8 abstentions** (Mme Franchini, M. Favier, M. Brouillat, Mme Resseguier, M. Chapelon, Mme Ledda, Mme Vialon-Clauzier, M. Battie), la décision modificative n°3 comme suit :

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°3 2018
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM OCTOBRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	379 422,01 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	379 422,01 €
D-60612-211 : Énergie - Électricité	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-321 : Énergie - Électricité	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-411 : Énergie - Électricité	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-421 : Énergie - Électricité	0,00 €	1 422,01 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-814 : Énergie - Électricité	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60622-020 : Carburants	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60628-33 : Autres fournitures non stockées	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631-020 : Fournitures d'entretien	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631-20 : Fournitures d'entretien	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631-211 : Fournitures d'entretien	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631-212 : Fournitures d'entretien	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631-314 : Fournitures d'entretien	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631-412 : Fournitures d'entretien	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631-821 : Fournitures d'entretien	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-020 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-211 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61351-314 : Location de film	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-614-020 : Charges locatives et de copropriété	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-614-64 : Charges locatives et de copropriété	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-823 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231-814 : Entretien et réparations voiries	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231-821 : Entretien et réparations voiries	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231-822 : Entretien et réparations voiries	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	166 422,01 €	0,00 €	0,00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	147 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	147 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657362-520 : CCAS	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	379 422,01 €	0,00 €	379 422,01 €
INVESTISSEMENT				

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 2

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°3 2018
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DM OCTOBRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	147 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	147 000,00 €
D-16411-01 : emprunts	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041512-821 : GFP de rattachement - Bâtiments et installations	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-823 : Constructions	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-23154-814 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-23154-821 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	70 000,00 €	125 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	70 000,00 €	217 000,00 €	0,00 €	147 000,00 €
Total Général	526 422,01 €		526 422,01 €	

(1) y compris les restes à réaliser

4 – SUBVENTIONS

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Verser le solde « aide aux familles » à l'association sportive du collège du Bois de la Rive d'un montant de **150 €** (10 licenciés X 15 € =150 €).
- Verser une subvention au Centre social d'Unieux d'un montant de **1000 €** pour la participation à l'évènement « Unieux en fête 2018 ».
- Verser à l'association « chorale si on chantait », une subvention « aide à l'emploi associatif » de **351 €**.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder comme chaque année au versement du solde de la subvention pour les associations sportives ayant reçu un acompte de 75 % sur le montant de leur subvention votée par délibération du 5 février 2018 ainsi que d'approuver les montants restants dus à ces associations comme fixés ci-après :

(les élus membres à titre personnel d'une association ne participant pas au vote pour l'association dont ils font partie).

	Subvention proposée par OMS (en euros)	Nombre de jeunes de -18 ans 18€/jeune	TOTAL Subvention jeune (en euros)	Subvention emplois associations sportives	TOTAL SUBVENTION 2018 (en euros)	Subvention ou acompte payé (en euros)	SOLDE (en euros)
ALSU	1 881	15	270	0	2 151	1 411	740
Arc en Ciel	6 939	53	954	1 627	9 520	5 204	4 316
AS Sampicot	271				271	271	0
Arts Martiaux	4 186	80	1 440	2 173	7 799	3 140	4 659
BCU	7 397	Non rendu	0	0	7 397	5 548	1 849
Boule du Coq	271				271	271	0
Association sportive collège Bois de la Rive	752				752	752	0
Gymnastique A. France	587	1	18	1 311	1 916	587	1 329
Gymnastique Val Ronzière	389			862	1 251	389	862
Les Perroquets	271				271	271	0
Goshindo	250				250	250	0
OCO	8 627	176	3 168		11 795	6 470	5 325
PLCQ	2 600				2 600	1 950	650
SBHV	271				271	271	0
ACCORD Tai Chi	280				280	280	0
Tennis Club	11 105	204	3 672	4 000	18 777	8 329	10 448
UFOR	5 748	64	1 152	0	6 900	4 315	2 585
UTA	3 453	21	378	193	4 024	2 690	1 334

5 – ÉCOLES : ORGANISATION DES TRANSPORTS

Afin de faciliter la gestion des crédits de transport pour les écoles, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'allouer une somme correspondant aux frais habituellement pris en charge par le budget de la commune, et ce pour l'année scolaire 2017/2018 et 2018/2019, soit pour les différentes écoles les sommes suivantes sur la base de 100 € par classe:

	Bourg maternelle	Bourg élémentaire	Groupe Claudius Buard	groupe scolaire Vigneron		Côte-Quart maternelle	Côte-Quart élémentaire
				maternelle	élémentaire		
nombre de classes	4	6	6	2	4	4	8
total 100€ / classe	400	600	600	200	400	400	800

6 - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs comme suit :

➤ Filière administrative

Transformation d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe en un poste de Rédacteur Territorial avec effet au 1er juillet 2018.

7 - SEM : AVIS SUR LE 3^e PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH3)

Saint-Étienne Métropole a arrêté le 28 juin dernier son 3^{ème} Programme Local de l'Habitat. Le bilan du 2^{ème} programme fait état de plus de 8 700 logements réalisés de 2011 à 2016 dont 181 logements à Unieux (il a été produit une moyenne de 30 logements créés sur les 59 logements par an prévu en objectif au PLH 2).

Aujourd'hui, les communes, conformément à l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, doivent délibérer sur le projet de PLH 3 et notamment sur les moyens, relevant de leurs compétences respectives, à mettre en place dans le cadre de ce plan.

D'ores et déjà, des projets s'inscrivent dans le futur PLH, projets de réhabilitation, de constructions.

Le Conseil municipal par 21 voix pour, 6 contre (*Mme Franchini, M. Favier, M. Brouillat, Mme Resseguier, M. Chapelon, Mme Ledda*) 2 abstentions (*Mme Vialon-Clauzier, M. Battie*), donne un avis favorable sur les objectifs du PLH de production de 69 logements par an sur la commune d'Unieux de 2018 à 2023, tout en sachant pertinemment les différentes difficultés et contraintes pour développer son habitat : PPRM, risque d'inondation.

8 - SEM : RENOUVELLEMENT DES POLICES D'ABONNEMENT RELATIVES A LA RÉGIE CHAUFFAGE URBAIN

À la suite du passage à Saint-Étienne Métropole de la gestion des chauffages urbains, il est nécessaire aujourd'hui d'approuver les polices d'abonnement pour les équipements municipaux raccordés au chauffage urbain et pour prendre en compte le nouveau contrat d'exploitation que Saint-Étienne Métropole a passé avec la société DALKIA. Le Conseil municipal par 27 voix pour et 2 abstentions (*Mme Vialon-Clauzier, M. Battie*) approuve le principe de police d'abonnement et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à les signer.

9 - UGAP : CONVENTION GAZ

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer à la convention proposée par l'UGAP pour les marchés de gaz, ce qui simplifiera la gestion de ces marchés qui sont d'une grande complexité; complexité notamment pour déterminer le meilleur prix si tant est qu'il puisse y avoir un meilleur prix.

10 - BILAN DES CESSIIONS ET DES ACQUISITIONS INTERVENUES SUR L'ANNÉE 2017

Conformément à la réglementation, il a été présenté au Conseil municipal le bilan des cessiions et des acquisitions opérées sur l'année 2017 comme suit :

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS INTERVENUES SUR L'ANNÉE 2017
Établi conformément aux dispositions des articles L 2241-1 et 2241-2 du CGCT

CESSIONS PAR LA COMMUNE						
Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Surface (m ²)	Acquéreur(s)	Montant	Date du conseil municipal
Immeuble	17 Rue Jean Moulin	AO 54	1290 m ²	NPromotion, Nellymo Promotion	200 000 €	27 mars 2017
Immeuble	14 Rue Danton	AS 260	795	SAS Kollok Design	65 000 €	30 juin 2017
ACQUISITION PAR LA COMMUNE						
Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Surface (m ²)	Vendeur(s)	Montant	Date du conseil municipal
Terrain nu	Combe Blanche – Parties communes lotissement les Bouleaux	AV 146-320-321- 322-323-324-364	Voiries + espaces verts	Procédure de biens vacants et sans maître	Incorporation dans le domaine public	30 janvier 2017

11 - RAPPORTS D'ACTIVITÉS SIDR ET SEDL

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a communiqué aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités annuel du Syndicat Intercommunal des Rives (SIDR), annexé à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal a également pris connaissance du rapport de gestion présenté par la SEDL pour l'année 2017 ainsi que sur les états financiers joints par mail à l'ordre du jour.

12 - MOTION DE L'ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT) RELATIVE AU FINANCEMENT NATIONAL DU SPORT

Réuni le 20 septembre dernier, le Comité Directeur de l'ANDES a arrêté les décisions suivantes :

- Réaffirme son inquiétude face aux nouvelles annonces budgétaires du gouvernement : baisse de 6,2% (30 millions d'euros) du budget du Ministère des Sports (0,13% du budget de l'État soit 450 millions d'euros), suppression ou réaffectation de 1 600 emplois nationaux et suppression des emplois aidés.
- Mobilisés depuis 20 ans les élus en charge du sport constatent dès aujourd'hui au quotidien cette dégradation continue du financement du sport. Les collectivités ne pourront pas se substituer au désengagement de l'État. Elles assument déjà plus de 80% du financement du sport : subventions aux clubs, événements sportifs, construction et maintenance des équipements sportifs. Avec 200 000 installations (soit 82% du patrimoine sportif) et 37 000 espaces et sites de nature, les collectivités locales sont incontournables, mais ne peuvent pas agir isolément.
- Pointe les incohérences entre l'ambition sportive affichée de 3 millions de pratiquants supplémentaires et d'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024. Le discours doit trouver une traduction dans les actes ! Le sport ne doit pas servir de variable d'ajustement au Budget de l'État.
- Invite à accélérer la rénovation de la gouvernance du sport et la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales. Les travaux engagés depuis plusieurs mois ne doivent pas être remis en cause.
- Appelle les parlementaires à consolider le financement du sport par le déplafonnement des taxes affectées au sport, sur les mises de la FDJ (1,8%), des paris en ligne et de la taxe Buffet (5%). Les acteurs du sport doivent disposer de ressources pérennes. Avec plus de 35 millions de pratiquants, l'enjeu sociétal du sport pour tous est essentiel pour la Nation, que ce soit en matière de santé, de lien social, d'éducation, mais également de vecteur économique et d'emplois.

Les élus locaux en charge des sports, fédérés au sein de l'ANDES, et en soutien à la mobilisation générale du Mouvement sportif français, demande également que cette motion soit présentée et adoptée par l'ensemble des collectivités territoriales. En accord avec la démarche de l'ANDES, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette motion.

INTERVENTION DU GROUPE « UNIEUX, NOUVELLE DYNAMIQUE » :

Point 7 : Intervention M. Chapelon

Pour ce point à l'ordre du jour notre groupe aurait pu reprendre l'intégralité de notre intervention lors du CM du 23 février 2015 sur le PLH.

Cette délibération est importante pour notre ville, nous parlons de l'avenir, vous êtes maire depuis plus de 10 ans et inutile de rappeler l'urbanisme des municipalités précédentes. Notre vision n'est pas la votre, nous proposons une vraie politique volontariste sur le périmètre construit. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine pour un renouvellement du bâti ancien, des quartiers et la réhabilitation du parc social existant en proposant des logements de qualité. Il est toujours possible de geler l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser pour éviter l'étalement urbain préjudiciable pour l'équilibre social, les transports en commun et la sauvegarde des espaces naturels en zone pavillonnaire.

Nous sommes contre votre politique d'aménagement du territoire. Vous ne respectez même pas les promesses électorales de votre programme électoral 2014-2020. Nous voterons contre cette délibération.

Fait à Unieux, le 15 octobre 2018.

Le Maire, Christophe FAVERJON

